



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des femmes et égalité des sexes

Question au Gouvernement n° 2635

Texte de la question

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

M. le président. La parole est à Mme Marie-Jo Zimmermann, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Marie-Jo Zimmermann. Monsieur le Premier ministre, chaque année, le 8 mars, nous rappelons les lois que nous avons fait voter par nos majorités respectives en faveur d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes, dans les domaines politique, professionnel et social. Je voudrais rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui, à leurs différents niveaux de responsabilités, ont participé à cette évolution, transcendant ainsi tous les courants politiques, de gauche comme de droite. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP et quelques bancs du groupe SRC.*)

M. Michel Piron. Très bien !

Mme Marie-Jo Zimmermann. Malheureusement, force est de constater que, malgré des résultats indéniables, le chemin est encore long. Depuis trois ans, nous dénonçons l'explosion de la pression fiscale qui pèse sur les ménages et le démantèlement de la politique familiale, qui était pourtant un modèle en Europe et permettait aux femmes de concilier enfants et travail. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*) Ce démantèlement s'est notamment traduit par la double réduction du quotient familial, la remise en cause de la prime à la naissance et du congé parental, le décalage du versement de la prestation d'accueil du jeune enfant, la modulation des allocations familiales et aussi la réforme, de façon autoritaire, sans concertation, des rythmes scolaires, qui a des conséquences très négatives, surtout pour les femmes.

Par ailleurs, n'oublions pas que la hausse continue du chômage touche principalement les femmes et les place dans une précarité plus grande que les hommes. Aujourd'hui, sur les neuf millions de Français vivant en dessous du seuil de pauvreté, près de cinq millions sont des femmes.

Monsieur le Premier ministre, l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut résulter de telle ou telle mesure symbolique ni, à plus forte raison, d'un effet d'annonce. Elle s'applique au quotidien et, surtout, dans le cadre de chaque politique publique. Arrêtons d'opposer nos bilans. Défendre les femmes, c'est respecter la politique familiale. Aussi je vous demanderai de revenir sur certaines des mesures que vous avez prises.

M. le président. Merci, madame Zimmermann.

La parole est à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Madame la

députée, à quelques jours du 8 mars, nous devons nous retrouver et nous rassembler (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*)...

M. Christian Jacob. Sur quoi ?

Mme Marisol Touraine, ministre. ...pour valoriser les actions conduites en faveur des droits des femmes. Je veux insister sur le fait qu'il ne s'agit pas de penser aux droits des femmes une fois l'an mais de s'engager tout au long de l'année pour en faire sorte que les droits de toutes les femmes, et en particulier de celles qui veulent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, puissent aller de l'avant. (*Mêmes mouvements.*)

M. Christian Jacob. Et la secrétaire d'État aux droits des femmes, elle n'a pas le droit de parler ?

Mme Marisol Touraine, ministre. Je n'entends pas vos critiques, madame la députée, car, à l'échelle internationale, en l'espace d'un an, la France est passée de la quarante-cinquième à la seizième place pour les actions qu'elle mène en direction des femmes et de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*) Nous le devons à l'action résolue du Gouvernement en direction des femmes et des familles.

Il y a quelques jours, avec Pascale Boistard et Laurence Rossignol, nous étions à la Caisse d'allocations familiales de Paris pour signer la convention sur la garantie des impayés de pensions alimentaires. Cette garantie, qui pourra atteindre 100 euros par enfant, permettra aux CAF de verser les pensions alimentaires qui ne sont pas payées par les pères défaillants et de se retourner contre ces derniers.

Plusieurs députés du groupe UMP. On voudrait entendre Mme Boistard !

Mme Marisol Touraine, ministre. Nous avons engagé un vaste plan d'aide aux familles, en permettant la mise en place de structures d'accueil pour la petite enfance : 270 000 places d'accueil vont être créées, en crèche, à l'école ou auprès d'assistantes maternelles.

M. Christian Jacob. Ç'aurait été mieux avec Mme Boistard !

Mme Marisol Touraine, ministre. Vous le voyez, madame la députée, c'est au quotidien que nous travaillons pour les femmes, les familles et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, et je voudrais que chacun, sur ces bancs, puisse se retrouver autour de cette belle ambition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et quelques bancs du groupe écologiste.*)

Mme Claude Greff. C'est Mme Touraine qui va répondre à tout, maintenant ?

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2635

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 mars 2015](#)